

## AGENCE NATIONALE DU SPORT

### NOTE DE CADRAGE « PROJET SPORTIF TERRITORIAL 2023 »

#### A DESTINATION DES CLUBS et COMITES DEPARTEMENTAUX REGION BFC

#### Contexte :

2019 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport. Désormais, la distribution d'une partie des subventions destinées aux associations sportives se fait sur la base des projets sportifs présentés par les fédérations. Née le 24 avril 2019, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a repris les missions qui étaient dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui n'existe plus. Tout en restant l'agent comptable des subventions, l'ANS confie aux fédérations sportives les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement. L'objectif est de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales et d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici 2024.

2023 marque la quatrième saison de la place de ce dispositif. En 2022, 7 CD ont déposés un dossier et 27 pour les clubs.

La campagne PSF garde pour objectif l'accompagnement des structures dans leurs actions de développement. La ligue BFC a pour objectif de mettre en œuvre la cohérence entre les différentes instances (ligue – département – clubs et fédération).

#### Orientations

Comme en 2022, l'ANS et la FFTT nous confie par délégation la mise en œuvre et le pilotage de la campagne PST 2023 à notre Commission Régionale.

Les actions réalisées dans des zones spécifiques QPV (Seuil à 1500€) et ZRR (seuil à 1000€) ont une attention particulière lors de l'analyse des dossiers.

## Ping Citoyen – Féminisation

En corrélation avec le projet de développement régional, la LBFCTT a une attention toute particulière aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles pour le développement de toutes leurs activités même si c'est axe n'est plus obligatoire par l'ANS.

Un challenge féminin sera effectif à partir de juillet 2023, la participation à celui-ci sera des plus favorable dans l'instruction de votre demande. Les informations sont disponibles sur le site de la ligue dans la rubrique Développement.

## Recrutement et fidélisation des jeunes

Axe prioritaire pour la LBFCTT – La ligue propose un challenge Ping 4-7 ans effectif au 01/07/2023. La participation à celui-ci sera des plus favorable dans l'instruction de votre demande. Les informations sont disponibles sur le site de la ligue dans la rubrique Développement

**Accession territoriale au sport de haut niveau** est un axe de financement tout comme en 2022. Pour les comités éligibles, nous vous incitons à choisir cet axe.

Il doit permettre de développer des actions de détection et de formation sportive favorisant le passage d'un premier niveau de pratique compétitive à une pratique plus intensive au sein d'un parcours d'accès au sport de haut niveau. Le but est d'assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales afin de maintenir durablement la France dans le rang des meilleures nations.

Les bénéficiaires éligibles de cet axe sont les comités départementaux

- sont identifiées dans les Projets de Performance Régionaux.

A la demande de l'ANS, un seuil financier maximum est fixé pour ces demandes. La FFTT l'a établi à : - Maximum 10% du budget attribué à la Commission Régionale BFC

## CRITERES D'ELIGIBILITE

### Pour les clubs et comités départementaux

- Être une association affiliée à la fédération, - Être à jour de ses droits d'affiliation, - Etre en capacité de fournir toutes les pièces justificatives demandées sur la plateforme Compte Asso,
- Avoir souscrit au contrat d'engagement républicain (via Compte Asso)
- Concernant les actions handisports et sport/adapté, seules les demandes des clubs FFTT non affiliés à la FFH/FFSA ou dans leur première année d'affiliation seront acceptées.
- Avoir un projet de développement
- Les axes demandés doivent être en lien direct avec le projet de développement de la structure
- Démarrage de chaque action sur l'année en cours (2023). L'action peut se terminer jusqu'en 06/2024.

Attention : Toute demande faite sur 2023 sera acceptée sous condition que les bilans réalisés 2022 soient validés sur la plateforme Compte Asso. (si demande faite en 2022)

Le poids maximum de subventionnement ANS dans le financement du dossier est de 50% (cela signifie que pour bénéficier d'une subvention de 1 500€ il faut déposer un dossier avec un budget total minimum de 3 000€).

- Rappel : le montant de votre demande est au minimum à 1500€ - dans le cas contraire le dossier sera rejeté. (excepté pour les territoires carencés ZRR, seuil abaissé à 1000€)

Pour les clubs ayant une double affiliation fédérale, une vigilance est portée sur les doublons d'action. En effet, un club peut déposer deux dossiers de demandes de subvention via ses deux affiliations fédérales. Toutefois, ces dossiers ne doivent pas être composés d'actions identiques. Les doublons de demande d'action ne seront pas acceptés et automatiquement votre dossier ne sera pas étudié.

**Pour les CD : 4 actions maximum : 2 obligatoires et 2 au choix**

**Actions obligatoires**

- Ping Citoyen : Recrutement et fidélisation des Jeunes
- Ping Loisirs/Nouvelles pratiques : Ping en extérieur

**Pour les clubs : 3 actions maximum + 1 optionnelle**

Le nombre d'actions/projets par dossier est établi au préalable pour chaque type de structures. Cette année, les clubs auront la possibilité de déposer un projet optionnel « développement durable ».

## Ouverture de dépôt des dossiers : 03/03/2023 au 03/04/2023

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Le code subvention est 1571

Retour des demandes pour validation ou non par l'ANS : Juillet 2023

Contact régional : Magali FORTUNADE-GIRARD – 0380421402

[magali.fortunade-girard@lbfctt.fr](mailto:magali.fortunade-girard@lbfctt.fr)

Contact national : Julie BUAT - [julie.buat@fftt.email](mailto:julie.buat@fftt.email)

<https://www.fftt.com/site/jouer/services-clubs/subventions-psf-ex-cnds>